

# FINALITÉS ET BASES LÉGALES DES TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES - DROITS DES PERSONNES :

Traitements	Finalités et bases légales	Droits applicables	Droits non applicables
Constitution de votre dossier administratif (dont la gestion de votre identité Nationale de Santé -INS°	Constitution de votre dossier administratif (dont la gestion de votre identité Nationale de Santé -INS) Permettre le pilotage et l'organisation des soins Permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions  La base légale de ces traitements de données est l'obligation légale à laquelle le CHHG est soumis <b>R.1112-7 du Code de la santé publique</b>	<b>Le droit d'accès</b> s'effectue directement <b>article L.1111-7 du code de la santé publique et L.1113-1 du code de la santé publique</b>  <b>Le droit de rectification L.1111-2 du code de la santé publique</b> – ce droit est implicitement prévu au regard du droit à l'information.  Le droit de limitation du traitement des données personnelles <b>article 53 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</b>	<b>Le droit à l'effacement et le droit d'opposition</b> ne s'applique pas en cas d'obligation légale <b>article 1753 c) et article 20 du RGPD article 55 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 pour la portabilité</b> pour la constitution du dossier administratif obligation légale de constituer un dossier médical pour la prise en charge du patient détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles <b>L.1111-7 et L. 1112-1 du code de la santé publique : article R.1112-2 et R.1112-3 du Code de la santé publique</b> ainsi, les données nécessaires pour répondre à l'obligation légale ne peuvent être effacées il en va différemment lorsque le médecin collecte des données supplémentaires.
Constitution de votre dossier administratif (dont la gestion de votre identité Nationale de Santé -INS) Constitution de votre dossier médical, pharmaceutique et de soins	Faciliter votre prise en charge, l'amélioration continue de nos organisations et de nos pratiques. La base légale de ces traitements de données est l'obligation légale à laquelle le CHHG est soumis <b>R.1112-7 du Code de la santé publique</b>	<b>Le droit d'accès</b> s'opère sous réserve de l'intermédiaire d'un médecin <b>article L.1111-7 du code de la santé publique et R.1111-1 du Code de la santé publique</b>  <b>Le droit de rectification L.1111-2 du code de la santé publique</b> – ce droit est implicitement prévu au regard du droit à l'information limitation en cas de rectification des données concernant l'état de santé du patient  Le droit à la limitation du traitement de vos données <b>article 53 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</b>	Le droit à l'effacement et le droit d'opposition ne s'applique pas en cas d'obligation légale <b>article 1753 c) et article 20 du RGPD article 55 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 pour la portabilité</b> pour la constitution du dossier médical obligation légale de constituer un dossier médical pour la prise en charge du patient détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles <b>L.1111-7 et L. 1112-1 du code de la santé publique : article R.1112-2 du Code de la santé publique</b> ainsi, les données nécessaires pour répondre à l'obligation légale ne peuvent être effacées il en va différemment lorsque le médecin collecte des données supplémentaires.
Gestion des remboursements par les organismes complémentaires (Dispositif ROC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à la facturation des soins dispensés au CHHG, aux organismes d'assurance maladie complémentaire et au paiement par ces organismes, de manière dématérialisée, des factures émises</li> <li>Produire, pour les services de l'état placés sous l'autorité des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, des statistiques à des fins de pilotage et d'évaluation de la politique de santé</li> <li>La base légale de ces traitements de données est l'obligation légale à laquelle le CHHG est soumis</li> </ul>	Accès et Rectification, <b>article 64 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et article 51 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>  Limitation du traitement de vos données <b>article 53 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>	Le droit à l'effacement et le droit d'opposition ne s'applique pas en cas d'obligation légale <b>article 1753 c) et article 20 du RGPD article 55 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 pour la portabilité</b>  Les établissements prévus à l'article <b>L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale</b> sont tenus à une obligation légale de gestion des remboursements par les organismes complémentaires en vertu de l'article <b>L.161-36-2 du Code de la sécurité sociale tel que complété par la note N° DGOS/PF5/2023/22 du 22 février 2023</b> pour le déploiement du dispositif ROC
Enregistrement et traitements de données patients dans le système d'identification unique des victimes (SI-VIC)	Aide au pilotage du système de santé (suivi global et individuel de personnes impliquées dans un événement qualifié de situation sanitaire exceptionnelle) Permettre l'information des familles et proches de victimes Ce traitement entre dans le cadre des missions d'intérêt public dont est investi le CHHG <b>article L. 3131-9-1 du code de la santé publique</b>	Accès et Rectification <b>article 64 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et article 51 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>  Limitation du traitement de vos données <b>article 53 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>	Droit d'opposition <b>article 23 du RGPD – Délibération n° 2022-065 du 9 juin 2022</b> portant avis sur un projet décret rectifié relatif au système d'information d'identification unique des victimes (SIVIC). Dans sa délibération la CNIL confirme qu'en raison de l'objectif importants d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, le droit d'effacement ne peut pas être mis en œuvre, sous réserve qu'il ne s'agisse pas du domaine de la recherche.  <b>article 20 du RGPD article 55 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 : Portabilité</b>
Vidéosurveillance	Assurer la sécurité des personnes et des biens <b>Article L251-1 du code de la sécurité intérieure (vidéoprotection public)</b>  La base légale qui s'applique est celle de l'intérêt légitime du responsable de traitement (le CHHG)	<b>Accès article 49 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>  Limitation du traitement de vos données <b>article 53 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</b>	Effacement Rectification Portabilité
Recherche dans le domaine de la santé et l'épidémiologie	Faire progresser les connaissances en matière de prévention, dépistage et soins  La base légale applicable à ces traitements de données est le consentement	Accès, Rectification, Opposition, retrait du consentement, effacement <b>article 50 et suivants , 64 et 73 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 -&gt; Référentiel MR-001 recherches dans le domaine de la sante avec recueil du consentement</b>  <b>Limitation article 53 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>	<b>Portabilité article 20 §1 b) du RGPD, article 55 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</b>
Prise de RDV en ligne	Assurer la prise en charge du patient. La base légale qui s'applique est celle de l'intérêt légitime du responsable de traitement (le CHHG)	Accès, Rectification, Opposition, retrait du consentement, Effacement, Limitation <b>article 49 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>	Portabilité <b>article 20 du RGPD article 55 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978</b>